



CABINET DU PRESIDENT

PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

COMMISSION DE CONTROLE
DES MARCHES PUBLICS



PROCES-VERBAL DE DELIBERATION N° 031/CCMP/05-2023-

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi cinq mai à douze heures trente minutes, la Commission de contrôle des marchés publics (CCMP) de l'Université de Lomé, s'est réunie dans la salle de réunion n° 2, sise au Lycée de Tokoin 1.

Deux (02) membres étant présents, la commission peut valablement délibérer sur le projet de dossier de demande de renseignement de prix (DRP) relatif à l'acquisition d'équipement de la salle multimédia et des salles de cours en matériels informatiques et de communication audiovisuel (ordinateurs, serveur, écrans de vidéo conférence, haut-parleur, accessoires, etc...) pour le Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique (CERViDA-DOUNEDON).

Après examen dudit dossier, la CCMP note la bonne exploitation du dossier type de demande de renseignement de prix préparé à l'intention des autorités contractantes pour la passation de marchés de fournitures et services connexes par demande de renseignement de prix ouvert ou restreint pour les acquisitions faites par les administrations centrales et déconcentrées de l'Etat, les institutions de la République, les établissements publics, les collectivités locales et leurs établissements publics, organismes, agences et offices et dont le montant est supérieur à dix millions (10 000 000) de francs CFA toutes taxes comprises et inférieur à quatre-vingt-cinq millions (85 000 000) de francs CFA toutes taxes comprises, version de septembre 2020.

Toutefois, conformément à la décision n° 007/2012/ARMP/CR du 08 juin 2012, fixant le barème des frais de vente des dossiers d'appel d'offres applicable par les autorités contractantes, le prix de vente du dossier mentionné en lettre au point 2 de l'avis de demande de renseignement de prix, devra être de 50 000 francs CFA au lieu de 25 000 francs CFA mentionné.

Sous réserve de la prise en compte de cette observation, la CCMP donne son avis de non objection pour la poursuite du processus.

Le rapport d'évaluation des offres y afférent devra être transmis à la CCMP pour avis, accompagné des originaux des offres techniques et financières des soumissionnaires ainsi que de la version finale du dossier de demande de renseignement de prix validé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Rapporteur de séance le jour, mois et an ci-dessus pour servir et valoir ce que de droit.

Ont signé :

Le Rapporteur,



M. YOVO Kwassi



Le Président,



M. BOROZE Tchamye Tchaa E.





CABINET DU PRESIDENT

PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

COMMISSION DE CONTROLE
DES MARCHES PUBLICS

Rapport de contrôle de dossier de DAO (marché de travaux, fournitures & services)

Référence et objet du dossier :

BE N° 035/UL/CY/PR.MP/05-2023

du 01/05/2023 relatif à l'étude
du dossier de DRI relatif à l'acquisition d'équipement
de la salle de cours en matière d'informatique et
de communication audiovisuelle au profit du CERVIBA

CERVIBA

Critères	Commentaires
Vérifications préliminaires (inscription dans le PPM, respect du délai de saisine...)	- Inscrit au PPM - Retard de saisine
AOO	- Conforme
IC	- conforme
DPAO	- conforme
Formulaires de soumission	- conforme
Bordereau des quantités	- conforme
Cadres de bordereaux des prix	- conforme
Cadres de devis quantitatif et estimatif	- conforme
Prescriptions Techniques/Spécifications Techniques	- conforme
CCAG	- conforme
CCAP	- conforme
Formulaires de marché	- conforme

Avis	Favorable/Défavorable
Nom et prénom(s) des membres présents	Signatures
M. BOROZE Tchamy (MC)	
YOVO Kwassi	